

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mardi 17 octobre 2017 à compter de 8 h 45.

PRÉSENCES : M. René Beaugard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Raymond Loignon, maire de Roxton Pond, M. Pascal Russell, maire de la ville de Waterloo, M. Paul Sarrazin, maire de Sainte-Cécile-de-Milton et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Pascal Bonin, préfet et maire de la ville de Granby.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

2017-10-356 **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, il est proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de rouvrir la séance à 9 h 03 en ajoutant le sujet suivant :

- Modification de la classe salariale de certains postes dans la structure salariale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue.

2017-10-357 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE À CONCLURE AVEC L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA**

Soumis : Projet d'entente à conclure avec l'Organisme de bassin versant de la Yamaska afin d'établir les conditions et les modalités relatives à l'octroi d'un support financier par la MRC visant à lui permettre de réaliser le projet de modélisation GÉODEP du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et d'accompagnement des producteurs agricoles du bassin versant du lac Boivin (extérieur de la Ville de Granby) afin de favoriser la diminution de la pollution d'origine agricole.

ATTENDU que dans le cadre de l'action 19 de son Plan directeur de l'eau (PDE) 2017-2021, la MRC souhaite cibler, à l'intérieur du bassin versant du lac Boivin (à l'extérieur de la ville de Granby), les zones qui exportent davantage de nutriments vers le réseau hydrique, puis encourager les producteurs agricoles concernés à innover, en les accompagnant dans leurs actions visant une rétention du sol agricole et une réduction de la pollution diffuse;

ATTENDU que l'OBV Yamaska a entrepris, en 2016, deux projets complémentaires à cette action, soit la modélisation hydrologique du bassin versant du lac Boivin à Granby et un projet collectif d'accompagnement des producteurs agricoles de ce bassin versant afin de diminuer la pollution d'origine agricole;

ATTENDU que l'OBV Yamaska a soumis à la MRC une proposition de projet pour contribuer à la réalisation de l'action 19 du PDE 2017-2021 de la MRC par la modélisation GÉODEP du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et par l'accompagnement des producteurs agricoles du bassin versant du lac Boivin (extérieur de la Ville de Granby);

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt des parties de conclure une entente de quatre ans à cette fin;

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement :

1. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'entente précitée avec l'OBV Yamaska et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
2. De désigner l'inspectrice et chef de projet, Plan directeur de l'eau, pour agir comme représentante de la MRC au sens de l'entente.

2017-10-358

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE MINIBACS DE CUISINE POUR LA SECONDE PÉRIODE DE RODAGE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Soumis : Soumission numéro 20171011PM d'IPL inc. pour la fourniture de minibacs de cuisine en vue de la seconde phase de rodage de la collecte des matières organiques à Saint-Alphonse-de-Granby.

Il est alors proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat pour la fabrication et la livraison de 1 250 minibacs de cuisine de modèle Lüüp d'une capacité de 7 litres à l'entreprise IPL inc., sur la base du prix unitaire de 3,23 \$, plus taxes applicables, indiqué à la soumission de ladite entreprise datée du 11 octobre 2017, le tout selon une valeur globale de contrat de 4 037,50 \$, plus taxes applicables;
2. Que le coût de de cette dépense soit assumé par le fonds « surplus affecté – matières résiduelles (projet pilote) »;
3. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.

2017-10-359

ENTENTE DE PRINCIPE RELATIVE AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI (RIGMRBM)

Soumis : Grandes lignes d'une entente commerciale à intervenir avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) pour un service de traitement des matières organiques.

ATTENDU que le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR) de la MRC prévoit l'implantation en 2019 de la collecte à trois voies pour l'ensemble des propriétés résidentielles d'un à cinq logements de son territoire;

ATTENDU que la MRC doit se doter d'une solution pour le traitement des matières résiduelles organiques;

ATTENDU que la RIGMRBM (la Régie) est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

ATTENDU que le paragraphe 2 de l'article 938 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) exempte la MRC de procéder par appel d'offres lorsqu'elle transige avec un tel organisme;

ATTENDU que la Régie a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et par compostage (PTMOBC) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que l'engagement des municipalités partenaires à respecter les critères d'admissibilité du projet est requis pour confirmer l'octroi de la subvention et pour obtenir les trois versements de l'aide financière (33 ⅓ % chacun), tant pour la construction de l'installation que pour l'achat des bacs de collecte résidentielle des municipalités engagées;

ATTENDU que des négociations ont eu lieu avec la Régie;

ATTENDU que la MRC a manifesté son intérêt à conclure une entente pour le traitement des matières organiques visées à l'installation de compostage que projette implanter la Régie en septembre 2018 à son site de Cowansville, lui permettant notamment de bénéficier de l'aide financière du PTMOBC pour l'achat des bacs de collecte résidentielle avec les municipalités déjà engagées dans ce projet;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente de principe pour la fourniture de ce service;

Il est alors proposé par M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'accepter le principe de conclure une entente avec la Régie selon les grandes lignes soumises, telle entente devant faire l'objet d'un contrat final d'ici le 31 décembre 2017;
2. De mandater la firme Solinov, conditionnellement à l'accord de la Régie, pour effectuer les modifications nécessaires aux demandes en cours de la Régie auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du projet de compostage pour y inclure la fourniture de ce service à la MRC, sur la base d'un montant forfaitaire de 7 100 \$, plus taxes applicables.

2017-10-360 **MODIFICATION DE LA CLASSE SALARIALE DE CERTAINS POSTES DANS LA STRUCTURE SALARIALE**

Sur une proposition de M. le conseiller Raymond Loignon, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de modifier la classe d'évaluation des postes de préposé aux appels, de technicien/inspecteur en évaluation et de directeur des services administratifs et ressources humaines, et ce, selon les recommandations émises au rapport ADM2017-15.

2017-10-361 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Raymond Loignon, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de lever la séance à 9 h 08.